Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

FLEURISTE

SESSION 2026

ÉPREUVE E3 : GESTION ET MANAGEMENT

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SARL L'ATELIER DES SAISONS, FLEURISTE INDÉPENDANT SITUÉ À ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Vous êtes chargé(e) de contribuer à la gestion de la SARL L'Atelier des Saisons, fleuriste indépendant employant quatre personnes. L'entreprise réalise des bouquets et compositions florales pour une clientèle de particuliers et de professionnels. Elle se positionne sur une offre de qualité, composée de fleurs de saison, avec une part croissante d'approvisionnements auprès de producteurs régionaux.

À la suite d'un retard de livraison de fleurs destiné à une commande événementielle, la gérante étudie les suites contractuelles à donner au litige. Elle souhaite également adapter l'organisation des approvisionnements et des stocks à l'évolution de l'activité et à la hausse des coûts. Vous disposez des documents techniques DT 1 à DT 3. Les réponses sont à rédiger sur la copie et dans le document réponse DR 1. Les calculs doivent faire apparaître les formules utilisées et les unités.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)

Qualifier les faits, mobiliser les règles de droit et proposer une solution motivée

La SARL L'Atelier des Saisons a commandé auprès de la SARL Fleurs du Val 120 roses destinées à une prestation organisée le 14 juin. Le bon de commande accepté par le fournisseur mentionne une livraison au plus tard le 13 juin à 10 heures et précise que cette date est déterminante pour l'événement. Les fleurs ont été livrées le 14 juin à 15 heures. Le fournisseur avait connaissance de la destination de la commande. Le contrat prévoit que « toute indemnisation liée à un retard de livraison est limitée à 1 euro, y compris lorsque la date de livraison a été expressément convenue comme déterminante ».

La fleuriste a dû acheter en urgence des fleurs de remplacement et justifie une perte de marge de 750 euros, annoncée et prévisible pour le fournisseur lors de la commande. Elle demande le remboursement de cette somme. Le fournisseur invoque la clause limitative de responsabilité. À l'aide du DT 1, analysez la situation selon le syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits à l'origine du litige. Distinguez les obligations contractuelles qui n'ont pas été respectées.

1.2 (2,5 points) Formulez le problème de droit. Présentez les règles applicables au respect du contrat, aux conséquences de son inexécution et à la clause limitative de réparation. Appuyez votre réponse sur les textes et la décision de justice du DT 1.

1.3 (3 points) Résolvez le litige par un syllogisme juridique complet. Examinez l'opposabilité de la clause limitative au regard des faits, puis indiquez si la demande de 750 euros peut être accueillie et sous quelles conditions.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Établir un diagnostic et proposer des décisions adaptées à l'entreprise

La gérante souhaite sécuriser l'approvisionnement tout en préservant le positionnement de qualité et la maîtrise des coûts. Elle vous demande d'exploiter les informations internes et externes du DT 2. Vos préconisations doivent tenir compte de la taille de l'entreprise, de ses ressources humaines et de la nature périssable des fleurs coupées.

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe selon les facteurs PESTEL. Présentez au moins quatre facteurs pertinents à partir du DT 2 et précisez, pour chacun, s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise.

2.2 (2,5 points) Établissez le diagnostic stratégique de la SARL L'Atelier des Saisons en distinguant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Justifiez chaque élément par une information du contexte ou du DT 2.

2.3 (2,5 points) Proposez deux décisions managériales et commerciales concrètes pour réduire les risques d'approvisionnement et améliorer la gestion des stocks. Pour chaque décision, justifiez son intérêt et indiquez une limite ou une condition de réussite liée à l'activité de la fleuristerie.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)

Exploiter des données chiffrées pour piloter la marge, le seuil de rentabilité et le réapprovisionnement

À l'aide du DT 3, effectuez les calculs demandés. Les données financières sont exprimées hors taxes et concernent l'exercice clos le 31 décembre 2025. Pour les calculs de seuil de rentabilité, les charges variables sont proportionnelles au chiffre d'affaires et les charges fixes restent stables dans la plage d'activité étudiée.

Données de stock des roses

Donnée	Valeur
Ventes prévisionnelles de roses	240 tiges par semaine d'ouverture de 6 jours
Délai d'approvisionnement habituel	3 jours d'ouverture
Stock de sécurité fixé par l'entreprise	30 tiges
Stock disponible à la date du relevé	85 tiges
Commandes en attente	0 tige

Données communiquées par la gérante pour la semaine à venir

3.1 (2 points) Calculez la consommation moyenne journalière de roses, puis le stock d'alerte selon la règle suivante : stock d'alerte = consommation moyenne pendant le délai d'approvisionnement + stock de sécurité. Comparez le stock disponible au stock d'alerte et indiquez la décision immédiate à prendre.

3.2 (2 points) Calculez la marge commerciale de l'exercice, puis le taux de marque. Rappelez la formule utilisée pour le taux de marque et interprétez le résultat obtenu.

3.3 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en valeur et la marge de sécurité de l'exercice. Concluez sur la situation de l'entreprise au regard de son chiffre d'affaires réalisé.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DE DROIT APPLICABLES ET DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1170 : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Code civil, article 1217 : la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment poursuivre l'exécution forcée, provoquer la résolution du contrat, demander réparation des conséquences de l'inexécution ou mettre en œuvre les autres sanctions prévues par le texte. Les sanctions compatibles peuvent être cumulées.

Code civil, article 1231-1 : le débiteur peut être condamné au paiement de dommages et intérêts à raison de l'inexécution de l'obligation ou du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Code civil, article 1231-3 : les dommages et intérêts dus au créancier sont, en principe, limités aux conséquences qui ont été prévues ou qui pouvaient être prévues lors de la conclusion du contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à une faute lourde ou dolosive.

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, pourvoi n° 93-18.632, arrêt Chronopost. Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction alors applicable. Extrait de la motivation : la Cour censure la décision qui avait appliqué une clause limitative de responsabilité alors que le prestataire, spécialiste du transport rapide, s'était engagé à livrer dans un délai déterminé. Elle retient que le manquement à cette obligation essentielle rendait la clause limitative, qui contredisait la portée de l'engagement pris, réputée non écrite. Cette décision porte sur les circonstances propres à l'affaire jugée ; l'application de l'article 1170 du Code civil suppose d'apprécier si, dans le contrat examiné, la clause prive effectivement de sa substance l'obligation essentielle.

La partie qui réclame une indemnisation doit établir l'inexécution, son préjudice et le lien entre les deux. Les éléments du cas indiquent que la destination événementielle de la commande et la marge prévisible ont été portées à la connaissance du fournisseur avant la conclusion du contrat.

DT 2 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE LA SARL L'ATELIER DES SAISONS

Les éléments ci-dessous sont issus des informations internes communiquées par la gérante et d'observations locales présentées pour l'étude du cas.

Informations internes et environnement de l'entreprise

Thème	Élément disponible	Conséquence possible pour l'entreprise
Ressources humaines	Quatre salariés ; la gérante passe elle-même les commandes et suit les stocks.	Suivi personnalisé possible, mais dépendance à une personne et temps de gestion limité.
Positionnement	Offre de qualité, créations sur commande, fleurs de saison et conseils personnalisés.	Différenciation face aux offres standardisées ; nécessité de préserver la qualité.
Approvisionnement	Deux fournisseurs principaux ; retards ponctuels signalés sur les fleurs importées.	Risque de rupture ou de substitution lorsque les arrivages sont retardés.
Achats régionaux	Des producteurs régionaux proposent davantage de fleurs de saison pendant la période de mai à septembre.	Possibilité de diversifier les sources et de communiquer sur l'origine des fleurs.
Environnement économique	La gérante constate une hausse des prix d'achat des fleurs et des emballages sur le dernier exercice.	Risque de réduction de la marge si les prix de vente et les achats ne sont pas pilotés.
Environnement socioculturel	Une partie de la clientèle demande des compositions de saison et des emballages réduits.	Possibilité d'adapter l'offre et de fidéliser une clientèle sensible à ces critères.
Environnement technologique	Le logiciel de caisse permet de consulter les ventes par famille, mais les sorties de stock ne sont pas enregistrées à chaque vente.	Des données existent pour prévoir les achats, mais leur fiabilité dépend de la mise à jour des stocks.
Environnement réglementaire et sécurité	Les produits et emballages doivent être stockés conformément aux consignes des fournisseurs et les circulations de la réserve doivent rester dégagées.	Nécessité d'organiser le rangement, l'entretien et les contrôles de réception.
Environnement environnemental	Les fleurs coupées sont périssables ; les invendus et les pertes augmentent lorsque les achats dépassent la demande.	Importance de la prévision, de la rotation des stocks et de l'adaptation des commandes.
Concurrence locale	Plusieurs commerces et offres de vente en ligne proposent des bouquets à des niveaux de prix différents.	La qualité, le conseil, la disponibilité et la fidélisation contribuent à différencier l'entreprise.

Données communiquées par la gérante et éléments d'environnement retenus pour le cas

DT 3 : TABLEAU DE BORD FINANCIER ET COMMERCIAL DE L'EXERCICE 2025

Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Pour le calcul du seuil de rentabilité, les achats consommés sont traités comme des charges variables. Les autres charges d'exploitation

indiquées ci-dessous sont retenues comme charges fixes pour l'exercice. Les données sont simplifiées afin de permettre les calculs demandés.

Formules utiles : marge commerciale = chiffre d'affaires - coût d'achat des marchandises vendues ; taux de marque = marge commerciale / chiffre d'affaires × 100 ; taux de contribution sur coûts variables = (chiffre d'affaires - charges variables) / chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité = charges fixes / taux de contribution sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires réalisé - seuil de rentabilité.

Pour les fleurs : stock d'alerte = consommation moyenne pendant le délai d'approvisionnement + stock de sécurité.

Données comptables simplifiées

Indicateur	Montant ou donnée
Chiffre d'affaires	320 000 €
Achats de marchandises de l'exercice	132 000 €
Stock initial de marchandises	18 000 €
Stock final de marchandises	22 000 €
Coût d'achat des marchandises vendues	128 000 €
Charges fixes retenues pour l'étude	160 000 €
Durée retenue pour la période de gestion des roses	6 jours d'ouverture par semaine

Exercice clos le 31 décembre 2025, montants en euros hors taxes

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Analyse juridique, diagnostic et calculs

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter les tableaux ci-dessous. Vous pouvez ajouter des lignes sur votre copie si nécessaire. Pour les calculs, indiquer les formules, les résultats et les unités. Pour l'analyse juridique, rédiger également votre réponse complète sur la copie en suivant le syllogisme juridique.

Grille d'analyse juridique : question 1.3

Étape du syllogisme	Éléments de réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....
Application aux faits et solution motivée	.....

Tableau de diagnostic stratégique : question 2.2

Diagnostic interne	Éléments à relever	Diagnostic externe	Éléments à relever
Forces	.....	Opportunités	.....
Faiblesses	.....	Menaces	.....

Tableau de calculs : questions 3.1 à 3.3

Indicateur demandé	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Consommation moyenne journalière de roses	.....	.....
Stock d'alerte et décision	.....	.....
Marge commerciale et taux de marque	.....	.....
Seuil de rentabilité et marge de sécurité	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.